La Balsamine du Cap

Impatiens capensis Meerb.

La Balsamine du Cap n'est pas, comme son nom pourrait le faire croire, une espèce originaire d'Afrique du Sud, mais nord-américaine où elle occupe une grande partie du sous-continent. Sa présence en France est attestée depuis le début du XIXe siècle où elle a été observée pour la première fois dans le bassin de la Seine. Elle s'est ensuite propagée le long des grandes vallées alluviales, où elle s'est rapidement montrée envahissante jusqu'à représenter aujourd'hui une menace pour la flore indigène et les habitats des grands systèmes fluviaux.

Répartition dans les Hauts-de-France

La Balsamine du Cap est présente uniquement dans le département de la Somme où elle occupe de nombreux secteurs de la vallée de la Somme comprise entre Frise et Saint-Valery-sur-Somme.
Sa première observation dans les Hauts-de-France date de 1950.

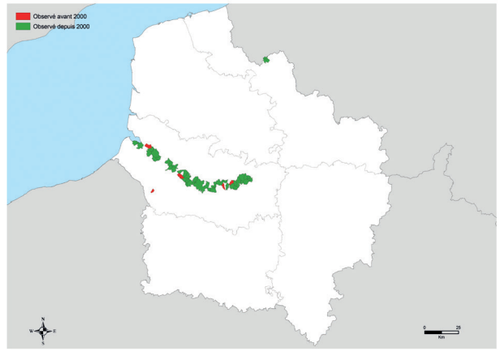

Comment reconnaître la Balsamine du Cap ?

La Balsamine du Cap est une plante annuelle, haute de 20 à 60 cm, produisant des fleurs jaune-orangé tachées de brun-rouge à l'intérieur, longues de 2 à 3 cm et pourvues d'un éperon brusquement contracté, fortement courbé à presque 180°.
Les feuilles, alternes, longues d'environ 8 cm, sont munies de chaque côté de 5 à 10 dents.

À ne pas confondre avec

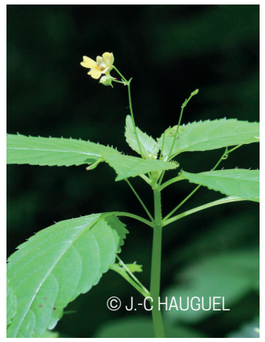

- **la Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora* DC.)** : une autre espèce exotique envahissante, qui se distingue par ses fleurs jaune pâle plus petites (voir photo à droite), son éperon droit ou légèrement courbé et un limbe foliaire muni de 20-35 dents de chaque côté. Celle-ci est plutôt forestière (bois rudéralisés), mais peut être observée en de rares occasions au sein des forêts riveraines ;
- **la Balsamine n'y touchez pas (*Impatiens noli-tangere* L.)** : espèce indigène, assez rare et d'intérêt patrimonial dans les Hauts-de-France, qui se distingue par ses fleurs jaunes munies d'un éperon graduellement contracté et fortement courbé mais formant toutefois un angle inférieur à 180°. Le limbe foliaire est pourvu de 7 à 16 dents de chaque côté. Il s'agit d'une espèce forestière qui occupe les bords de ruisseaux et les chemins forestiers humides.

Biologie et écologie

La Balsamine du Cap est une plante annuelle, hygrophile, qui colonise les vasières et les mégaphorbiaies (végétations hygrophiles de hautes plantes herbacées) présentes le long des rivières et des grands systèmes fluviaux ainsi que les zones topographiquement plus hautes, au sein des cariçaies. Cette espèce présente une bonne tolérance à l'ombrage et colonise également les sous-bois alluviaux tels que les aulnaies et les saulaies.

Modes de propagation

La Balsamine du Cap se reproduit essentiellement par voie sexuée (c'est une espèce annuelle), mais elle est susceptible de régénérer un nouvel individu à partir d'un unique fragment de tige.
Elle produit un grand nombre de graines qui, à l'aide d'un système identique aux autres espèces du genre, sont éjectées par les capsules à plusieurs mètres aux alentours.
Ces graines peuvent être transportées sur de grandes distances lors des crues, ou simplement par le courant lorsque la plante croît en bordure de cours d'eau.

La Balsamine du Cap et ses impacts

Sur l'environnement

La monopolisation des ressources nutritives et spatiales par la Balsamine du Cap entraîne rapidement l'apparition de formations monospécifiques relativement denses. Ces herbiers denses peuvent conduire à la diminution locale des espèces indigènes typiques des zones humides en réduisant leur habitat disponible. Ils peuvent alors menacer l'intégrité d'habitats palustres d'intérêt communautaire comme les mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et les forêts alluviales à Aulne glutineux et Frêne commun.

Sur l'économie et les activités humaines

La Balsamine du Cap ne semble pas constituer une entrave à l'économie et aux activités humaines.

Sur la santé

La plante en elle-même ne présente pas de risque connu pour la santé humaine.

Ce qu'il faut savoir avant toute intervention

Une intervention rapide permet de restreindre les moyens à mettre en place pour contrôler cette espèce : plus un foyer de colonisation est traité rapidement, moins il faudra mobiliser de ressources pour le gérer.
Toute intervention doit être coordonnée à l'échelle d'un bassin versant en partant de l'amont (populations sources des semences) en intégrant les propriétés privées où l'espèce est souvent présente (parcs, jardins...).

Plan d'action

Méthodes de gestion

Il est envisageable de pratiquer un arrachage manuel sur des zones colonisées de faible étendue : la plante, annuelle, présente en effet un système racinaire peu développé.

Sur des surfaces plus importantes, le fauchage des zones colonisées semble la méthode de gestion la plus adaptée. Il est à pratiquer avant ou en début de floraison, afin de s'assurer que la plante ne produira pas de graines. Il peut être nécessaire de le renouveler en milieu de saison en cas de germination tardive de la plante.

Quel que soit le moyen de gestion envisagé, l'opération est à réaliser plusieurs années de suite afin d'épuiser le stock de graines contenu dans le sol (la viabilité des graines est estimée à quelques années).

Suivi des travaux de gestion

Les produits de fauche ou d'arrachage seront impérativement évacués et incinérés : en effet, chaque fragment de la plante est susceptible de reformer un individu par bouturage.

Maintenir une veille sur les secteurs gérés de manière à prévenir d'éventuelles repousses.

Ce qu'il est déconseillé de faire

L'arrêté du 12/09/2006, abrogé le 4/05/2017 interdit tout traitement chimique à moins de 5 mètres minimum de tout point d'eau, cours d'eau, étang, plan d'eau, figurant sur les cartes au 1/25000 de l'Institut géographique national. Quoi qu'il en soit, il est important de rappeler les nuisances de telles substances sur la santé humaine et sur l'environnement.

Des graines de Balsamine du Cap sont encore proposées à la vente, notamment sur internet. En effet, sa commercialisation n'est pas encore interdite : n'encouragez pas sa dispersion en l'achetant et préférez d'autres espèces pour l'ornement de votre jardin !